



## BULLETIN EXPRESS

### LA REPLIQUE DE LA FNEEQ AU REFUS DES COLLEGES DE SE PRESENTER A LA RENCONTRE DU 30 AVRIL

A la sortie de la rencontre du 30 avril à laquelle les collèges ont refusé de se présenter (voir le rapport détaillé dans l'EXPRESS # 17) pour entamer les négociations sur les matières de l'Annexe "A", la FNEEQ et les PNE-CSN ont envoyé un communiqué de presse aux media et accordé des entrevues aux journalistes. Notre message était le suivant:

#### LA FEDERATION DES CEGEP REFUSE LES PROPOSITIONS SYNDICALES POUR DEBLOQUER LA NEGOCIATION DES CEGEP

(Montréal) -- C'est avec regret mais sans surprise que les porte-parole syndicaux des syndicats d'enseignants et d'enseignantes et de professionnel-le-s non-enseignants de cegeps affiliés à la CSN ont appris aujourd'hui le refus des collèges de répondre à l'invitation de créer une table de négociation par groupe pour pouvoir discuter des matières de négociation locale, prévues par la Loi 37.

Selon la CSN, les administrateurs de collèges ont manqué à leurs responsabilités en refusant de simplifier le cadre de négociation et en obtempérant à la consigne de la Fédération des cegeps qui s'est présentée à leur place, sans mandat de négocier, devant les porte-parole syndicaux.

Devant l'obstination de la Fédération des cegeps du Québec qui cherche par tous les moyens à compliquer la négociation en élargissant les embûches déjà contenues dans la Loi 37 et en dilantant dans le temps et dans les lieux, la négociation de la convention collective, la CSN n'a d'autre choix que d'accentuer ses moyens de pression afin d'amener la partie patronale à accepter un mode de négociation raisonnable et susceptible d'accélérer la solution des problèmes sérieux d'emploi, de recyclage et de perfectionnement, de qualité de vie, d'encadrement et de formation qui perturbent depuis trop longtemps les cegeps.

#### UNE SOLUTION QUI SEMBLAIT CONVENABLE

La Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (FNEEQ-CSN) et la Fédération des professionnels, professionnelles, salarié-e-s et cadres du Québec (FPPSCQ-CSN) déplorent d'autant plus le refus de la partie patronale de s'asseoir à une table commune pour aborder les éléments qui manquent toujours au dossier et que la partie patronale n'a pas encore mis sur la table, que plusieurs collèges (dont Ahuntsic, John-Abbott, Joliette et Limoilou...) s'étaient montrés intéressés par la convocation syndicale, la semaine dernière mais ont fait volte-face après que la Fédération des cegeps les eut rappelés à l'ordre, vendredi dernier.

Le constat généralisé, aux tables sectorielles de négociation de l'imbroglio dans lequel la Loi 37 et l'interprétation qu'en fait la partie patronale plongent le processus de négociation, avait amené la partie syndicale (CSN), après plusieurs autres démarches antérieures, à proposer à tous les collèges (administrations locales) de la rencontrer en un même lieu, aujourd'hui, pour aborder les sujets qui sont du ressort de la négociation locale tel que prévu par la Loi 37. Par cette approche, la partie syndicale cherchait à obtenir une vue d'ensemble des sujets devant être inclus dans la convention collective, afin de permettre aux discussions de s'engager sur le fond plutôt que de piétiner sur des formalités et des interprétations, face à l'inconnu.

Pour les syndicats, le refus de la partie patronale confirme son intention de négocier des ententes partielles, au lieu d'en venir à conclure une véritable convention collective pour tout le monde.

Les instances des fédérations concernées se réuniront au cours des prochains jours pour déterminer quelles seront les autres démarches qui seront mises de l'avant pour forcer un déblocage des négociations.

